



Didier LE GAC  
Député du Finistère  
3<sup>ème</sup> circonscription – Brest Rural  
didier.legac@assemblee-nationale.fr

Madame Brigitte BOURGUIGNON  
Ministère délégué chargé de l'Autonomie  
14, avenue Duquesne  
75 007 Paris

Saint-Renan, le 21 octobre 2021

Objet : Situation du secteur privé lucratif d'aide à domicile.

Madame la Ministre,

J'ai déjà eu l'occasion d'attirer votre attention sur la « prime covid » prévue pour les aides à domicile salariés d'entreprises privées.

Par courrier du 20 novembre dernier, je vous transmettais notamment copie d'un courrier du CESAP du Finistère, association regroupant plus d'une quinzaine de sociétés d'aide au maintien à domicile de personnes âgées et/ou dépendantes, et employant près de 1 500 salarié(e)s (pour 90%, il s'agit de femmes).

Le CESAP s'inquiétait alors de la manière dont cette prime était mise en place par le conseil départemental du Finistère.

Depuis, le département a changé de majorité, et je me réjouis de la volonté de dialogue désormais observée avec les entreprises des « métiers du lien ».

À la suite de l'alternance dans le département, le nouveau Président du département du Finistère a proposé le financement d'une prime Covid exceptionnelle pour le secteur privé lucratif, et la prise en charge de la totalité des surcoûts de la revalorisation des salaires pour 2021, pour « corriger, justement, les oubliés de l'ancienne majorité ».

Reste la question de l'avenant 43, qui crée des distorsions, et un « système à deux vitesses »,

Entré en vigueur ce 1<sup>er</sup> octobre, l'avenant 43 révisé la classification des emplois et du système de rémunération des salariés de la Branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et services à domicile.

.../...

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT-RENAN  
Tél. 02 98 33 02 20

Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi  
Correspondance à Paris : 126 rue de l'Université 75007 PARIS  
Retrouvez-moi sur mon blog : [www.didierlegac.bzh](http://www.didierlegac.bzh)



Il s'agit-là de la plus forte revalorisation des emplois et des rémunérations dans la Branche de l'aide à domicile depuis 2002.

L'augmentation salariale de 13% à 15% (soit jusqu'à 300 euros brut par mois) laisse aujourd'hui de côté le secteur privé (qui représente 40% du marché), qui n'a tout simplement pas la capacité de s'aligner ; et ceci, dans un contexte déjà compliqué.

Il m'est relaté que le personnel commence déjà à quitter le secteur privé pour intégrer des structures éligibles aux aides.

Le dernier job dating proposé par le CESAP le 10 septembre dernier confirme que le secteur peine à recruter.

Au manque de candidat s'ajoute le fait qu'un nombre important de salarié(s) se trouve déjà en arrêt de travail.

Ce cercle vicieux conduit aujourd'hui les entreprises à devoir refuser de prendre en charge de nouveaux clients. Il m'est indiqué quand dans le secteur brestois, l'attente pour un accompagnement est désormais de trois mois.

Par le présent courrier, et dans la suite de nos échanges passés sur le virage domiciliaire, je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien accorder à la situation du secteur privé lucratif d'aide à domicile.

Veuillez recevoir, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération et de mes salutations les plus distinguées.

*merci d'avance*



Didier Le Gac  
Député

PJ : Copie du courrier du 20 novembre 2020 pour mémoire.

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT-RENAN  
Tél. 02 98 33 02 20

Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi

Correspondance à Paris : 126 rue de l'Université 75007 PARIS

Retrouvez-moi sur mon blog : [www.didierlegac.bzh](http://www.didierlegac.bzh)

COPIE

Madame Brigitte BOURGUIGNON  
Ministre déléguée chargée de l'Autonomie  
auprès du ministère des Solidarités et de la Santé  
4, avenue Duquesne  
75 007 Paris

Saint-Renan, le 20 novembre 2020

Madame la Ministre,

Je souhaite attirer votre attention sur la « prime covid » prévue pour les aides à domicile, et la manière dont cette prime est mise en place par le conseil départemental du Finistère. En aout dernier, l'État a trouvé un accord avec les Départements, en débloquant 80 millions d'euros pour les aider à verser cette prime aux professionnels concernés, qui viennent en aide aux personnes âgées ou handicapées, et qui ont joué un rôle essentiel pendant la crise sanitaire. La plupart des Départements ont respecté cet accord ; 50 % de la prime étant versés par l'État et 50 % par le Département, avec toutefois des écarts importants s'agissant des montants.

Dans le Finistère cependant, une auxiliaire de vie ayant travaillé en première ligne durant le confinement du printemps ne touchera aucune prime si elle est salariée d'une entreprise privée d'aide à domicile. Le Département du Finistère a en effet décidé de réserver le versement de la prime exclusivement aux salariés des associations « habilitées à l'aide sociale », écartant de son bénéfice les salariés des structures « agréées », qui sont des entreprises.

Doit-on rappeler que durant la crise sanitaire, aides à domicile salariées d'associations « habilitées à l'aide sociale », et aides à domicile salariées de structures privées « agréées » ont toutes effectué exactement le même métier, fait preuve du même professionnalisme, et du même esprit d'engagement auprès des personnes les plus vulnérables ?

Le CESAP (Club des entreprises de services à la personne du Finistère), qui réunit une quinzaine d'entreprises (environ 1 500 salariés dans le Finistère) s'inquiète de la décision de conseil départemental du Finistère, car cette différence de traitement conduit à créer deux catégories de salariés exerçant précisément le même métier. Le CESAP vous a adressé un courrier en ce sens en date du 16 novembre dernier (cf. Copie en PJ). A travers le présent courrier, j'attire donc votre attention sur leur demande de soutien, et me tiens à votre disposition pour toute mise en contact que vous souhaiteriez initier à ce sujet.

Veillez recevoir, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération, et de mes salutations les plus distinguées.

Didier Le Gac  
Député

PJ : Copie du courrier daté du 16 novembre 2020 du CESAP Finistère.

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT-RENAN  
Tél. 02 98 33 02 20

Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi

Correspondance à Paris : 126 rue de l'Université 75007 PARIS

Retrouvez-moi sur mon blog : [www.didierlegac.bzh](http://www.didierlegac.bzh)

